

REGLEMENT

Art. 1 : Les exposants devront respecter le présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne y contrevenant ou troublant l'ordre public.

Art. 2 : L'accueil a lieu dès 7h30. L'accès au stand n'est possible que si l'inscription est valide et se fera accompagné d'une personne de l'organisation.

Art. 3 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera possible.

Art. 4 : Les objets déballés sont sous l'entière responsabilité des exposants

Art. 5 : Les emplacements devront être laissés propres et libres de tout objet au départ de l'exposant.

Art. 6 - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

DEMANDE DE RESERVATION

A retourner à Virginie PICOT – Association Tous en Cène -
9 squares des tourterelles
85710 BOIS-DE-CENE

① NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

☎.....

② Pièce d'identité :
Nature..... Numéro.....

Date et autorité de
délivrance.....

N° d'immatriculation du véhicule
.....

📎 Joindre une photocopie recto/verso

③ Je réserve ____ emplacement(s) 2 m x 3 m, soit ____ x 10 € = _____ €
Possibilité d'avoir 1 table et 2 chaises avec supplément de 10€

📎 Joindre un chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION TOUS EN CENE.
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

Date :

Signature

Vide Grenier Bois-de-Céné

DIMANCHE 18 MAI 2025

de 9h à 18h

Parc François Braud

Buvette et
petite restauration

Informations :
Emplacement : 3m / 10€*
*Paiement à la réservation.
Véhicule interdit dans le parc

**Renseignements
et inscriptions :**
06.03.86.60.81
tousencene.bdc@gmail.com

Bois-de-Céné
Entre terre et ciel

ASSOCIATION CULTURELLE BOIS-DE-CENE
**Tous
EN
CENE!**
ASSOCIATION CULTURELLE BOIS-DE-CENE